

BULLETIN N°1

**mars
avril
mai 09**



Affilié à l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles

"LOU PITCHOUN"



*Un trait d'union entre les parents et les assistantes maternelles
pour le bien être et l'épanouissement des enfants*

Nous sommes des professionnelles de la petite enfance et nous nous engageons à ce que les enfants accueillis s'épanouissent dans un environnement sein, confortable, sécurisé et qu'ils aient envies de grandir et d'avoir confiance en eux.

SOMMAIRE

- ✓ Réunion du 14 janvier 2009 au ministère sur les décrets d'application du Plan de Financement de la Sécurité Sociale
- ✓ Chanson et recette
- ✓ Déclaration d'impôt 2008
- ✓ Citation
- ✓ Dernières manifestations
- ✓ Mots d'enfant
- ✓ Votre dos et vous
- ✓ Manifestations à venir

Coordonnées de l'Association

LOU PITCHOUN 3 rue Molière – 30300 FOURQUES

Tél : 06.66.99.86.88

E-mail : loupitchoun30@neuf.fr

Blog : www.loupitchoun30.canalblog.com

Réunion du 14 janvier 2009 au Ministère sur les décrets d'application du Plan de financement de la sécurité Sociale

Tarif horaire maximum

Le montant du plafonnement horaire de la rémunération de l'assistante maternelle conditionnant l'octroi du complément du libre choix du mode de garde de la PAJE aux parents employeurs avait notamment suscité de vives réactions.

Suite à une rencontre organisée le 14 janvier 2009 entre les principaux syndicats et organisations représentatives de la profession et les représentants du ministère, la secrétaire d'État vient de revoir partiellement sa copie. Dans un courrier adressé au SPAMAF par le secrétariat d'État à la famille, le salaire horaire maximum précédemment cité a été fixé à 0,625 SMIC par heure de garde (soit 5,44 € brut ou 4,21 € net hors Alsace-Moselle) au lieu des 0,56 SMIC précédemment annoncés dans le plan.

Le passage de 3 à 4 enfants accueillis

L'agrément de l'assistante maternelle pourra désormais autoriser l'accueil de quatre enfants simultanément sans nécessité d'une dérogation. La portée de la dérogation accordée par le président du conseil général sera par contre limitée : le nombre maximal d'enfants accueillis "au total" devra être obligatoirement inférieur ou égal à six. Un décret devrait toutefois préciser, selon Nadine Morano, les conditions d'âge des enfants pouvant être accueillis « *car il n'est évidemment pas question de laisser une assistante s'occuper de quatre nourrissons à la fois* ». Les assistantes maternelles actuellement agréées pour l'accueil de trois enfants devront demander une modification de leur agrément, modification qui pourra, comme auparavant, être acceptée ou refusée par le président du conseil général

Les regroupements

Les assistantes maternelles auront désormais la possibilité d'accueillir des enfants dans un local en dehors de leur domicile. Cet accueil sera possible sous réserve de la signature d'une convention avec la Caisse d'allocation familiale et le président du Conseil général. Le local pourra réunir au maximum quatre assistantes maternelles et 16 enfants dans les Maisons d'Assistants Maternelles. Un décret d'application devrait préciser les règles applicables à ce type d'accueil.

Une petite chanson

Pomme de reinette et pomme d'api
D'api d'api rouge
Pomme de reinette et pomme d'api
D'api d'api gris.

Cachez un poing derrière' votr' dos
Ou vous aurez un coup de marteau

La pieuvre au chocolat

125g de beurre, 125g de sucre, 175g farine, 3 cuillères à soupe de cacao, 1 œuf, 2 Smarties
Préparation: travaillez le beurre avec le sucre, puis tamiser la farine et le cacao, rajouter l'œuf et mélangez bien le tout. Laisser reposer 30 min au frais. Faites des petits boudins de 10 cm avec la pâte, posez les sur du papier sulfurisé et aplatissez les. Faites 4 entailles de 6 cm environ pour les tentacules, écartez les et disposez 2 Smarties pour les yeux. Faites cuire 10 à 12 min au four à 190° (thermostat 5).

Bon appétit

DECLARATION D'IMPÔT

Réductions & Déductions impôts pour l'emploi d'une assistante maternelle

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 50% des frais de garde dans la limite de 2 300 €, soit une réduction maximum de 1150 € par enfant.

Attention il s'agit des frais de garde réels après déduction des aides perçues (PAJE, aide des employeurs...).

Le Centre Pajemploi établit annuellement un récapitulatif fiscal qui vous permet de compléter votre déclaration de revenus.

Vous devrez joindre à votre déclaration annuelle de revenus l'attestation établie à votre nom par la Caisse d'allocations familiales ou la caisse MSA.

Attention, à compter de l'imposition des revenus de 2005 (donc pour les dépenses effectuées à compter du 1er janvier 2005), cette réduction d'impôt est remplacée par un crédit d'impôt.

Ainsi, cet avantage fiscal bénéficiera aussi bien aux familles imposables que non imposables.



Déclaration d'impôts sur le revenu pour une assistante maternelle

*** Nous avons le choix entre 2 régimes d'imposition :**

- le régime de droit commun
- notre régime particulier

Il est préférable de faire les deux calculs car depuis la création de la prime pour l'emploi, nous n'avons pas intérêt à opter uniquement pour le régime particulier.

Si, en 2008, vous avez exercé une activité (salariée ou non) qui vous a procuré un revenu compris entre 3 743 € et un plafond déterminé en fonction de votre situation familiale : 17 451 € pour un célibataire, 26 572 € pour un couple marié dont seul un conjoint travaille, etc.

Si le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal (vous-même, votre conjoint ou partenaire, vos enfants à charge) n'a pas dépassé certaines limites : 16 251 € pour une personne seule, 32 498 € pour un couple marié, etc.

La loi TEPA exonère d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales salariales les heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les assistantes maternelles depuis le 1^{er} octobre 2007.

*** Les revenus imposables**

- les indemnités de congés payés
- l'indemnité de préavis

Soit le salaire net + CSG imposable + CRDS + indemnité d'entretien + indemnité de repas – rémunération des heures complémentaires et supplémentaires.

*** Calcul de la somme forfaitaire**

La somme forfaitaire déductible du revenu professionnel est calculée sur la base du SMIC. Son montant est de 8,71€ pour l'année 2008.

Pour les accueils de plus de 8 heures :

Cet abattement est de 3 fois le SMIC horaire par jour de présence effective et par enfant.

Nbre de jours X (8.71x3=26.13€) = déduction par jour

Salaire net imposable + entretien + repas – déduction = salaire à déclarer par enfant

Pour les accueils de moins de 8 heures :

Cet abattement est de 3 fois le SMIC horaire /8 heures par heure de présence.

Nbre d'heures X ((8.71x3)/8=3.26) = déduction par heure

Salaire net imposable + entretien + repas – déduction = salaire à déclarer par enfant

Pour les accueils en périscolaire :

Faire le calcul en jour de plus de 8 heures (mercredi et vacances) et en jour de moins de 8 heures (temps scolaire)

Nbre de jours X (8.71x3=26.13€) = déduction par jour

Nbre d'heures X ((8.71x3)/8=3.26) = déduction par heure

Salaire net imposable + entretien + repas – déduction jour et heure = salaire à déclarer par enfant

Comment remplir la case AV ou BV

Si vous déclarez plus que 3743€, mais que vos revenus sont inférieurs à 16251.4€ vous devez déclarer un temps partiel. Il faut alors calculer le nombre d'heures rémunérées.

Il ne s'agit pas des heures réellement travaillées, car elles ne sont pas rémunérées au SMIC !!!!

Il faut prendre votre salaire net (avant abattement) puis diviser par 7,70 € (SMIC horaire net imposable majoré de 10% au titre des congés payés)

Ainsi vous trouverez le nombre d'heures à déclarer pour la prime pour l'emploi.

Cocher la case AX ou BX si votre salaire net est supérieur à un temps plein au SMIC soit :
8.71€ x 35h x 52 semaines = 15852.20 €

Remplir la case AV ou BV si votre salaire net est inférieur à 15852.20 €

Une citation courte

Les factures voyagent plus vite à travers le courrier que les chèques

DERNIERES MANIFESTATIONS

Carnaval du 14 mars 2009



Pour la deuxième année consécutive, le carnaval fut une réussite avec un défilé mémorable dans les rues du village.

Du rythme, de la joie, beaucoup de couleurs, des déguisements à faire pâlir M. Carnaval dans un cortège joyeux, animé par le groupe Loca Luna en grande forme.

Bourse aux jouets du 5 avril 2009



Réussite complète pour ce deuxième essai. La grande salle du centre Georges-Brassens était presque trop petite pour recevoir les trente-cinq exposants privés. Les bénéficiaires permettront d'offrir aux jeunes enfants accueillis des activités et des sorties.

Chasse aux œufs du 18 avril 2009



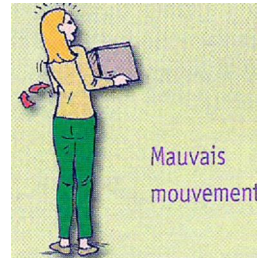
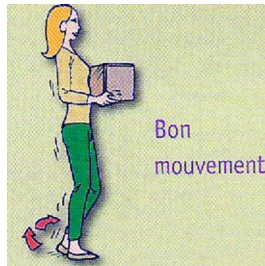
Cette Chasse aux œufs a eu du succès aussi bien auprès des adultes que des enfants. Tout le monde a été satisfait de cette matinée. Les enfants ont pu profiter des jeux mis à leur disposition. De plus, une buvette était installée et nous avons pu nous désaltérer.

Mots d'enfant

Petit Pierre, 30 mois, regarde un imagier sur les animaux avec son assistante maternelle et, après les avoir nommés, il imite leurs cris...ainsi ayant reconnu le coq, il chante, très fier : « *coquelicot, coquelicot!* ». Son assistante maternelle n'a rien dit, trouvant cela trop joli !

VOTRE DOS ET VOUS

A petit pas, ménagez vos disques lombaires en évitant de leur imprimer un mouvement de rotation lorsque vous tournez sur vous-même pour poser sur le coté ce que vous portez.



Il peut vous sembler naturel de tourner rapidement en vous penchant et en tendant vos bras pour déposer une charge sur votre droite ou votre gauche. Pourtant, il est plus sage de reporter la rotation souhaitée au niveau de vos jambes.

Tournez sur vous-même en utilisant vos pieds et ramenez à vous ce que vous tenez.

Cette façon d'effectuer une rotation peut évoquer l'image d'un robot. Lorsque vous êtes bloquée c'est exactement la même impression, la douleur en plus !

Un petit geste qui devient une habitude vous évitera de graves problèmes (dans le cas présent un bon tour de rein !).

MANIFESTATIONS A VENIR

*Fête des pères
le 21 juin 2008*

À Papa

Mon coeur me dit
Qu'aujourd'hui, c'est fête
Mais quelle fête?
La fête des mamans ? Non !
La fête des rois ?
La fête d'un roi !
Mais lequel ?
Le roi de mon coeur :
C'est mon papa à moi !
Bonne fête, Papa !

*Fête des mères
le 7 juin 2009,*

Et si je t'aime tendrement,
C'est parce que quand je serais grand,
Tu seras encore ma Maman,
Je serais toujours ton enfant.

**A BIENTOT DANS
UNE NOUVELLE
EDITION**